

# Baccalauréat en musiques numériques

FACULTÉ DE MUSIQUE

## Sommaire et particularités

**NUMÉRO** 1-615-1-2


**CYCLE** 1<sup>er</sup> cycle


**TITRE OFFICIEL** Baccalauréat en musiques numériques (B. Mus.)

**TYPE** Baccalauréat en musique (B. Mus.)

**CRÉDITS** 90 crédits

**DURÉE** 3 ans

 Admission à l'automne et à l'hiver

 Capacité d'accueil limitée

 Temps plein

 Offert au campus de Montréal

## Personnes-ressources

### INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Myriam Boucher, Responsable de programme  
myriam.boucher@umontreal.ca

### INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission-1er cycle musique 514 343-7346  
admission-1cyc@musique.umontreal.ca

## Présentation

**Dans un monde de plus en plus informatisé et « numérisé », la création musicale prend de nouvelles formes et fait appel à des compétences tant artistiques, technologiques que scientifiques.**

Les musiciennes et les musiciens numériques d'aujourd'hui captent, analysent et transforment les sons, créent de nouveaux instruments, et intègrent la création sonore à des démarches multidisciplinaires.

Les démarches expérimentales sont au cœur de la formation qui, depuis la fondation du secteur électroacoustique dans les années 80, se base sur une longue et forte expérience en pédagogie et recherche artistique dans le domaine de la composition électroacoustique et médiatique.

Le baccalauréat en musiques numériques est offert en collaboration avec d'autres facultés et départements de l'Université de Montréal, tels les départements d'informatique, d'études cinématographiques et histoire de l'art, et de psychologie.

Par rapport aux programmes de mineure et majeure, le baccalauréat comprend quatre cours de création expérimentale (les cours « projet ») dans le cadre desquels les étudiant.e.s sont amenés à développer leur démarche artistique, originale et distinctive, et ce, suivant quatre orientations :

- Composition électroacoustique
- Arts performatifs avec la lutherie audionumérique
- Arts médiatiques, musique visuelle et installations sonores
- Lutherie audionumérique et art logiciel/art programmé

## Objectifs

Le programme vise à développer des outils interdisciplinaires appliqués aux musiques numériques, dans une perspective d'ouverture de la recherche et de la pratique en musique, en convergence avec la psychologie, les études cinématographiques et l'informatique. Le programme vise aussi à combler un domaine actuellement lacunaire dans les programmes universitaires, en fonction des besoins de formation générale en musiques numériques requis par les entreprises qui œuvrent en multimédia, notamment dans le jeu vidéo.

## Forces

- Une formation multidisciplinaire, à la croisée des sciences et des arts, par laquelle la Faculté de musique veut permettre à ses étudiants de devenir des créateurs originaux qui possèdent une grande maîtrise de leurs outils;
- Une formation qui vise le développement de l'autonomie de l'étudiant par la compréhension des concepts scientifiques et techniques sous-jacents au fonctionnement des outils audionumériques et par l'apprentissage de logiciels libres permettant la conception d'outils personnalisés;
- L'accès à des studios et des laboratoires, ainsi qu'au prêt d'équipement (enregistreuses numériques, microphones, caméras, etc.) pour la réalisation de travaux et projets.

## Perspectives d'avenir

La formation en musiques numériques permet de travailler dans les domaines de la conception sonore et de la composition par ordinateur, plus particulièrement de musiques de film, de jeux vidéo, de pièces de théâtre et de spectacles multimédias.

Elle permet également d'occuper des postes reliés aux technologies du son :

- enregistrement en studio,
- sonorisation,
- conception et réalisation d'applications informatiques dans le cadre de projets musicaux,
- etc.

Plus largement, des perspectives professionnelles se présentent aussi dans les secteurs des arts, des communications, de l'animation musicale et de l'éducation :

- chercheur pour les médias,
- conseiller artistique,
- formateur en technologies musicales,
- relationniste auprès d'organismes culturels ou de maisons de disques,
- personne-ressource au sein d'organismes de production,
- etc.

L'industrie du jeu vidéo, très présente à Montréal, est un employeur potentiel important pour les compositeurs et concepteurs sonores que nous formons à la Faculté de musique. Ce programme vise aussi à former des musiciens qui œuvrent dans le domaine des arts technologiques (arts médiatiques, arts performatifs, installations sonores, etc.).

## Exemples de professions possibles

On retrouve des diplômés de cette discipline au sein des professions suivantes. Il est toutefois important de noter que la plupart des professions requièrent minimalement un baccalauréat et souvent un niveau supérieur d'études universitaires. Informez-vous!

- **AUTEUR(E)-COMPOSITEUR(-TRICE)-INTERPRÈTE**
- **ASSEMBLEUR(-EUSE)-INTÉGRATEUR(-TRICE) EN MULTIMÉDIA**
- **CHARGÉ(E) DE PROJET MULTIMÉDIA**
- **PRODUCTEUR(-TRICE) DE DISQUES**

## Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit

- être titulaire du diplôme d'études collégiales en musique (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC
- réussir les tests d'admission de la Faculté appropriés à ce programme : théorie musicale, analyse et écriture, rédaction musicale (voir la rubrique Remarques)
- présenter un portfolio (voir la rubrique Remarques)
- se présenter à une entrevue après avoir fourni le portfolio\*.

Le candidat qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences susmentionnées peut être admissible.

\* Veuillez noter que la Faculté de musique exige un montant unique de 50 \$ pour l'audition ou l'entrevue, quel que soit leur nombre (la somme déboursée demeure 50 \$ que l'étudiant passe une ou plusieurs auditions et/ou entrevues). Ces frais ne sont pas remboursables.

## Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
- soit avoir obtenu au minimum 605/990 au TFI ou B2 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF (voir la liste détaillée des tests et diplômes acceptés) au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

## Statistiques d'admission au programme

\* La capacité d'accueil peut varier chaque année, d'un programme à l'autre, selon le nombre de candidats et les besoins de la Faculté.

## Critères de sélection

La qualité du portfolio soumis ainsi que la prestation à l'entrevue constituent les critères de sélection des candidats.

## Remarques

- Un résultat exceptionnel aux tests d'admission pourrait suppléer à l'une ou l'autre des conditions d'admissibilité énoncées plus haut.
- Des exemples de tests théoriques et le répertoire type d'une audition sont disponibles sur le site de la Faculté.
- L'étudiant doit posséder un ordinateur portable pour suivre ce programme.
- Le test analyse et écriture n'est pas requis pour l'admission dans le programme, mais il est fortement recommandé de le passer puisqu'il donne accès aux cours du bloc "écriture et analyse".
- Le test de dictée et solfège est optionnel, mais recommandé, car advenant le cas où le candidat ne serait pas admis dans ce programme, il pourrait recevoir une offre d'admission dans un autre programme.
- Pour les étudiants qui souhaitent suivre des cours d'instrument, une audition classique (deux pièces au choix, avec ou sans partition) ou jazz (un standard jazz et une improvisation dans une structure de blues) sera demandée.
- Le portfolio doit être constitué:
  - de deux à cinq réalisations en composition ou conception sonore numérique;
  - d'un curriculum vitae;
  - de relevés de notes;
  - d'une lettre de motivation qui doit comporter un maximum de trois pages, rédigées en français, dans laquelle, après s'être présenté, le candidat expose son parcours antérieur, décrit ses projets de formation et précise ses objectifs professionnels. Cette lettre est obligatoire pour l'étude du dossier d'admission. Elle vise à s'assurer de la conformité des motivations du candidat avec les objectifs du programme et constitue un critère de sélection;
  - de la description d'un projet (1 à 2 pages) représentant l'orientation principale visée au sein du programme:
    - (1) composition électroacoustique
    - (2) arts médiatiques
    - (3) lutherie audionumérique
    - (4) arts performatifs.
- Pour compléter sa demande d'admission, le candidat doit :

- mentionner, sur le formulaire de demande d'admission en ligne, l'instrument qu'il désire étudier à la Faculté ainsi que le nom du professeur avec lequel il souhaiterait travailler (cette case doit être laissée vide si le candidat ne souhaite pas suivre des cours d'instrument);
- compléter le formulaire « Frais audition et/ou entrevue »;
- déposer, en format PDF, les documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission mentionnés ci-haut, la journée même de l'envoi de la demande d'admission, dans la boîte de dépôt.

## Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Portfolio
- Curriculum vitae
- De 2 à 5 réalisations en composition sonore numérique ou audiovisuelle
- Lettre de présentation
- Relevés de notes

## Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

### Automne

- **Automne 2022:** Du 15 août 2021 au 1<sup>er</sup> mars 2022
- **Automne 2023** (à compter du 15 août 2022)
  - Candidats avec uniquement des études collégiales au Québec : **1<sup>er</sup> mars 2023** ?
  - Candidats inscrits (ou ayant été inscrits) dans une université : **1<sup>er</sup> février 2023** ?
  - Candidats avec des études hors Québec : **1<sup>er</sup> février 2023** ?

### Hiver

- **Hiver 2023:** Du 15 août 2022 au 1<sup>er</sup> novembre 2022

## Structure du programme (1-615-1-2)

Version 01 (A17)

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

### SEGMENT 70

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, 51 à option et 3 au choix.

#### Bloc 70A

Obligatoire - 36 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
MTE 1503	Atelier de composition électroacoustique	3.0J	MUS 1321	Analyse, synthèse et traitement des sons	3.0J
MTE 1504	Atelier de composition électroacoustique	3.0J	MUS 2325	Prise de son créative	3.0J
MUL 1132	Méthodologie en musique	3.0J	MUS 3321	Psychoacoustique musicale	3.0J
MUL 3208X	Histoire de la musique électro	3.0J S	MUS 3323	Musique de création et technologies	3.0J
MUS 1217	Typologie et morphologie sonores	3.0J	MUS 3324X	Traitement sonore en temps réel 1	3.0J
MUS 1300	Acoustique musicale	3.0J	MUS 3326X	Création musicale en langage textuel	3.0J

#### Bloc 70B Projets

Option - 12 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
MCT 2511	Projet : composition électroacoustique 1	3.0	MCT 2531	Projet : arts performatifs 1	3.0
MCT 2512	Projet : composition électroacoustique 2	3.0	MCT 2532	Projet : arts performatifs 2	3.0
MCT 2513	Projet : composition électroacoustique 3	3.0	MCT 2533	Projet : arts performatifs 3	3.0
MCT 2514	Projet : composition électroacoustique 4	3.0	MCT 2534	Projet : arts performatifs 4	3.0
MCT 2521	Projet : arts médiatiques 1	3.0	MCT 2541	Projet : lutherie audionumérique 1	3.0
MCT 2522	Projet : arts médiatiques 2	3.0	MCT 2543	Projet : lutherie audionumérique 3	3.0
MCT 2523	Projet : arts médiatiques 3	3.0	MCT 2544	Projet : lutherie audionumérique 4	3.0
MCT 2524	Projet : arts médiatiques 4	3.0			

**Bloc 70C Électroacoustique et informatique musicale**

Option - Minimum 6 crédits, maximum 21 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
IFT 1135	Introduction aux applications mobiles	3.0J S	MUS 1330	Techniques d'enregistrement stéréo et sonorisation	3.0J
IFT 1144	Introduction à la programmation internet	3.0J S	MUS 1331	Techniques d'enregistrement en studio et mixage	3.0J S
IFT 1155	Programmation mobile à plateforme libre	3.0S	MUS 3101X	Composition spectrale et algorithmique 1	3.0J
IFT 1166	Programmation orientée objet en C++	3.0J S	MUS 3127X	Création de maquettes MIDI orchestrales	3.0J
IFT 1810	Introduction à la programmation	3.0J S	MUS 3322X	Acoustique des instruments de musique	3.0J
MCT 3530	Stage en composition et création sonore	3.0	MUS 3328X	Lutherie numérique et systèmes interactifs	3.0J
MTE 3300	Analyse de la musique électroacoustique	3.0	MUS 3329X	Projet en informatique musicale	3.0J
MUS 1127	Création de maquettes audio/MIDI	3.0S			

**Bloc 70D Musique et multimédia**

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
CIN 1101	Mouvements de l'histoire du cinéma	3.0J S	IFT 2720	Introduction au multimédia	3.0S
CIN 1102	Langage et matières de l'expression	3.0S	JEU 1001	Histoire du jeu vidéo 1 (des débuts à 1990)	3.0J
CIN 1103	Courants du cinéma contemporain	3.0J	JEU 1002	Analyse vidéoludique	3.0J
CIN 1105	Cinéma d'animation et images composites	3.0J	JEU 1003	Jeu vidéo et cinéma	3.0J
CIN 2000	Pratique et esthétique du son	3.0J	MUL 2109	Analyse des musiques de film	3.0J
CIN 2101	Théories du cinéma	3.0J	MUL 2119	Histoire de la musique de film	3.0J
CIN 2103	Analyse filmique	3.0J	MUS 2327	Création sonore jeux vidéo 1	3.0S
CIN 2108	Cinéma expérimental et art vidéo	3.0J	MUS 2328	Création sonore jeux vidéo 2	3.0S
CIN 2110	Le cinéma et les autres arts	3.0S	MUS 3314X	Atelier de musique visuelle 1	3.0J
CIN 2113	Cinéma et technologies numériques	3.0S	MUS 3315X	Atelier de musique visuelle 2	3.0J
IFT 1941	Traitement et montage vidéo	3.0J S			

**Bloc 70E Musique et cognition**

Option - Maximum 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
MUL 3240X	Musicologie cognitive	3.0	PSY 2065	Processus cognitifs 1	3.0J S
NCM 2100	Neurocognition de la musique	3.0J	PSY 3022	Histoire critique de la psychologie	3.0J S
PSY 1035	Psychologie physiologique	3.0J S	PSY 3033	Neuropsychologie sensorielle	3.0J
PSY 2055	Psychologie de la perception	3.0J S			

**Bloc 70F Écriture, analyse et théorie musicale**

Option - Maximum 15 crédits.

\*\*NOTE : Pour l'inscription aux cours suivants : MUS1001-1002, MUS11001-J, MTE1100-1120 et MUS1315, vous devez avoir reçu la prescription suite aux tests de classement suivant votre admission.\*\*

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
MTE 1100	Introduction à l'écriture et l'analyse 1	3.0J	MTE 2210	Analyse musicale 1	3.0J
MTE 1110	Contrepoint 1	3.0J	MTE 2211	Analyse musicale 2	3.0J
MTE 1111	Contrepoint 2	3.0J	MTE 2212	Analyse musicale 3	3.0
MTE 1120	Introduction à l'écriture et l'analyse 2	3.0J	MTE 2315	Arrangement jazz 1	3.0J
MTE 1205	Analyse d'oeuvres du 20e siècle 1	3.0J	MTE 2316	Arrangement jazz 2	3.0J
MTE 1206	Analyse d'oeuvres du 20e siècle 2	3.0J	MTE 3010	Harmonie avancée 1	3.0J
MTE 1220	Harmonie 1	3.0J	MTE 3011	Harmonie avancée 2	3.0J
MTE 1221	Harmonie 2	3.0J	MUS 1001	Formation auditive en musique 1	3.0J
MTE 1315	Harmonie jazz 1	3.0J	MUS 1002	Formation auditive en musique 2	3.0J
MTE 1316	Harmonie jazz 2	3.0J	MUS 1004	Solfège et dictée 1	3.0J
MTE 1403	Atelier de composition contemporaine 1	3.0J	MUS 1005	Solfège et dictée 2	3.0J
MTE 1404	Atelier de composition contemporaine 2	3.0J	MUS 1100I	Apprentissage auditif tonal 1	3.0J
MTE 2116	Instrumentation	3.0J	MUS 1100J	Apprentissage auditif tonal 2	3.0J
MTE 2117	Orchestration par section	3.0J	MUS 1315	Initiation à la théorie musicale	3.0J

**Bloc 70G Culture musicale et artistique**

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
HAR 1200	Introduction à l'art moderne	3.0J	MUL 1245	Esthétique musicale	3.0J
HAR 2195	Art, culture et identité au Québec	3.0J	MUL 1246	Appréciation musicale des musiques du monde	3.0J
HAR 2875	Images et rôles sociaux de l'artiste	3.0	MUL 2115	Histoire et analyse du jazz - Origines	3.0
HAR 3900	Art et théorie	3.0J	MUL 2116	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945	3.0J
MUL 1101	Histoire générale de la musique 1	3.0	MUL 2117	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959	3.0J
MUL 1102	Histoire générale de la musique 2	3.0J	MUL 2118	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui	3.0J
MUL 1105	Histoire de la musique baroque	3.0J	MUL 3314	Introduction à l'ethnomusicologie	3.0J
MUL 1106	Histoire de la musique classique	3.0J	MUL 3320X	Enjeux contemporains des musiques du monde	3.0
MUL 1107	Histoire de la musique romantique	3.0J	MUL 3333X	Courants historiques en musique, art et société	3.0J
MUL 1115	Histoire de la musique du Moyen-Âge à la Renaissance	3.0	MUL 3334	Introduction à la sociomusicologie	3.0J
MUL 1116	Histoire de la musique moderne	3.0J	MUL 3344	Sociomusicologie contemporaine	3.0J
MUL 1117	Histoire de la musique contemporaine	3.0J	SOL 1017	Théories contemporaines	3.0J
MUL 1121	Histoire de la musique populaire anglophone	3.0	SOL 3410	Technosciences, culture et société	3.0
MUL 1134	Introduction à la musicologie	3.0J			

**Bloc 70H Langues**

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Les cours doivent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'UdeM: allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, italien, japonais, portugais et russe. Plusieurs niveaux sont offerts. Consultez le : <http://centre-de-langues.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/>

**Bloc 70I Communication et outils professionnels**

Option - Maximum 9 crédits

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
DRT 3812	Le droit d'auteur en musique	3.0J	MUL 11102	Soutien à la rédaction en musique 2	3.0
FRA 1009	Grammaire du français	3.0J	MUL 3332	Écrire sur la musique	3.0
MIN 1810	La santé corporelle du musicien	3.0J	MUS 2134	Le métier du musicien	3.0J
MUL 11101	Soutien à la rédaction en musique 1	0.0	MUS 2135	Musique, institutions et politiques culturelles	3.0J

**Bloc 70J Musique d'ensemble**

Option - Minimum 2 crédits, maximum 10 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
MUE 1171	Atelier de percussion	1.0	MUE 1365	Chorale jazz	1.0
MUE 1172	Atelier de percussion	1.0	MUE 1366	Chorale jazz	1.0
MUE 1173	Atelier de percussion	1.0	MUE 1367	Chorale jazz	1.0
MUE 1174	Atelier de percussion	1.0	MUE 1368	Chorale jazz	1.0
MUE 1191	Ensemble claviers	1.0	MUE 1381	Ensemble clarinettes	1.0
MUE 1192	Ensemble claviers	1.0	MUE 1382	Ensemble clarinettes	1.0
MUE 1193	Ensemble claviers	1.0	MUE 1383	Ensemble clarinettes	1.0
MUE 1194	Ensemble claviers	1.0	MUE 1384	Ensemble clarinettes	1.0
MUE 1211	Ensemble cuivres	1.0	MUE 1441	Orchestre	2.0J
MUE 1212	Ensemble cuivres	1.0	MUE 1442	Orchestre	2.0J
MUE 1213	Ensemble cuivres	1.0	MUE 1443	Orchestre	2.0J
MUE 1214	Ensemble cuivres	1.0	MUE 1444	Orchestre	2.0J
MUE 1221	Ensemble flûtes	1.0	MUE 1445	Orchestre	2.0J
MUE 1222	Ensemble flûtes	1.0	MUE 1446	Orchestre	2.0J
MUE 1223	Ensemble flûtes	1.0	MUE 1447	Orchestre	2.0J
MUE 1224	Ensemble flûtes	1.0	MUE 1448	Orchestre	2.0J
MUE 1231	Ensemble guitares	1.0	MUE 1471	Ensemble Big Band	2.0J
MUE 1232	Ensemble guitares	1.0	MUE 1472	Ensemble Big Band	2.0J
MUE 1233	Ensemble guitares	1.0	MUE 1473	Ensemble Big Band	2.0J
MUE 1234	Ensemble guitares	1.0	MUE 1474	Ensemble Big Band	2.0J
MUE 1251	Ensemble d'instruments à vent	1.0	MUE 1475	Ensemble Big Band	2.0J
MUE 1252	Ensemble d'instruments à vent	1.0	MUE 1476	Ensemble Big Band	2.0J
MUE 1253	Ensemble d'instruments à vent	1.0	MUE 1491	Atelier d'improvisation	1.0J
MUE 1254	Ensemble d'instruments à vent	1.0	MUE 1492	Atelier d'improvisation	1.0J
MUE 1271	Quatuor de saxophones	1.0	MUE 1493	Atelier d'improvisation	1.0J
MUE 1272	Quatuor de saxophones	1.0	MUE 1494	Atelier d'improvisation	1.0J
MUE 1273	Quatuor de saxophones	1.0	MUE 1495	Atelier d'improvisation	1.0J
MUE 1274	Quatuor de saxophones	1.0	MUE 1496	Atelier d'improvisation	1.0J
MUE 1281	Chorale	1.0J S	MUE 1571	Ensemble de cors	1.0
MUE 1282	Chorale	1.0J S	MUE 1572	Ensemble de cors	1.0
MUE 1283	Chorale	1.0J S	MUE 1573	Ensemble de cors	1.0
MUE 1284	Chorale	1.0J S	MUE 1574	Ensemble de cors	1.0
MUE 1285	Chorale	1.0J S	MUE 1575	Ensemble de cors	1.0
MUE 1286	Chorale	1.0J S	MUE 1576	Ensemble de cors	1.0
MUE 1287	Chorale	1.0J S	MUE 1601	Ensemble électroacoustique	1.0J
MUE 1288	Chorale	1.0J S	MUE 1602	Ensemble électroacoustique	1.0J
MUE 1341	Gamelan	1.0S	MUE 1603	Ensemble électroacoustique	1.0J
MUE 1342	Gamelan	1.0S	MUE 1604	Ensemble électroacoustique	1.0J
MUE 1343	Gamelan	1.0S	MUE 1605	Ensemble électroacoustique	1.0J
MUE 1344	Gamelan	1.0S	MUE 1606	Ensemble électroacoustique	1.0J
MUE 1345	Gamelan	1.0S	MUE 1611	Orchestre de chambre jazz	2.0J
MUE 1346	Gamelan	1.0S	MUE 1612	Orchestre de chambre jazz	2.0J
MUE 1347	Gamelan	1.0S	MUE 1613	Orchestre de chambre jazz	2.0J
MUE 1348	Gamelan	1.0S	MUE 1614	Orchestre de chambre jazz	2.0J
MUE 1361	Chorale jazz	1.0	MUE 1615	Orchestre de chambre jazz	2.0J
MUE 1362	Chorale jazz	1.0	MUE 2351	Atelier - arts performatifs 1	1.0
MUE 1363	Chorale jazz	1.0	MUE 2352	Atelier - arts performatifs 2	2.0
MUE 1364	Chorale jazz	1.0			

**Bloc 70K Instrument**

Option - Maximum 13 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
MUI 1162A	Connaissance du clavier 1	2.0	MUI 1323A	Instrument 1	3.0
MUI 1162B	Connaissance du clavier 2	2.0	MUI 1323B	Instrument 2	3.0

**Bloc 70Z**

Choix - 3 crédits

## Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Musique - Composition mixte	Baccalauréat	90 crédits	1-610-1-4	Jour
Musique - Interprétation jazz	Baccalauréat	90 crédits	1-605-1-6	Jour
Musiques numériques	Majeure	60 crédits	1-615-2-1	Jour Soir
Musiques numériques	Mineure	30 crédits	1-615-4-1	Jour Soir

### Règlement des études de 1<sup>er</sup> cycle

Consulter les règlements des études de 1<sup>er</sup> cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

## Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre, sauf exception autorisée par l'autorité compétente. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant est admis dans ce segment du programme sur analyse du dossier. Il doit en faire la demande par écrit auprès du responsable de programme. Sa moyenne doit être de 3,7 minimum, et il doit avoir complété au moins 45 crédits du programme. L'étudiant doit faire 12 crédits pour compléter le cheminement honor, lesquels se répartissent comme suit : - 2 à 3 séminaires choisis dans la banque de séminaires offerts aux cycles supérieurs - 1 ou 2 travaux dirigés (20 à 30 pages chacun) sous la direction d'un professeur.

L'étudiant ne peut s'inscrire à un cours d'instrument s'il n'est inscrit à deux cours théoriques.

### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international\* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

\* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

### Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat en musique (B. Mus.).